



La Communauté des Pays de Langue Portugaise (CPLP) regroupe les huit États suivants : Angola, Brésil, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mozambique, Portugal, São Tomé e Príncipe et Timor.

Internet de tous les départements gouvernementaux.

Les objectifs de cet accord sont de renforcer le rôle de la langue portugaise comme idiome de communication internationale et garantir une plus grande uniformisation orthographique entre les huit pays de la Communauté de Langue Portugaise (CPLP).

L'adoption du nouveau portugais par certains médias a contribué au quotidien et de manière progressive à la familiarisation du public avec les nouvelles règles orthographiques.

A partir d'aujourd'hui, les posologies, les notices qui accompagnent les médicaments doivent également être rédigées selon l'accord.

Cet accord a été et continue d'être contesté au Portugal par des écrivains tels que Graça Moura qui le qualifie de crime contre la langue et le juge trop favorable au portugais du Brésil.

## Le nouveau portugais en application officielle

01/01/2012

Le nouvel Accord Orthographique de la Langue Portugaise est appliqué à partir d'aujourd'hui dans les documents de l'État, dans tous les services, organismes et entités sous la tutelle du gouvernement, ainsi que dans le *Diário da República* (le journal officiel).

La décision a été prise au Conseil des Ministres du 25 janvier 2011 et entre en vigueur à partir d'aujourd'hui. L'accord a été signé, à Lisbonne, en 1990, et a commencé à être appliqué en 2009 par certains médias et l'agence de presse portugaise *Lusa*. Les deux graphies vont cohabiter pendant une période d'adaptation, jusqu'en 2015.

La résolution du Conseil des Ministres (n° 8/2011) adopte le Vocabulaire Orthographique du Portugais et le convertisseur *Lince* comme outils de support à la nouvelle graphie. Ils sont disponibles gratuitement sur [www.portaldalinguaportuguesa.org](http://www.portaldalinguaportuguesa.org) et sur les sites